



Mineur accusé d'happy slapping

Par **Patricia_old**, le **26/05/2008** à **17:50**

Mon fils (15 ans) est impliqué dans une affaire d'happy slapping.

C'est lui qui a mis en ligne la vidéo.

Nous venons d'être convoqués à la gendarmerie pour son audition.

J'ai plusieurs questions :

1. Un mineur de 15 ans peut-il être auditionné seul ?
2. Il a reconnu avoir mis la vidéo en ligne mais a indiqué que ce n'était pas lui qui avait filmé. Il a cependant refusé de donner les noms des autres personnes qui étaient impliquées dans cette affaire. Il nie également que c'est lui qui a porté le coup, le gendarme lui ayant indiqué qu'une personne l'aurait reconnu. Mais, la gendarmerie n'a pas pu nous montrer la vidéo car il nous a indiqué que celle-ci avait été supprimée du site. Dois-je exiger de voir cette vidéo ?
3. Dois-je contacter tout de suite un avocat ou dois-je attendre que le procureur nous informe de sa décision suite à l'audition de mon fils ? Si oui, comment choisir l'avocat ? Où s'adresser ? Faut-il choisir un avocat spécialisé dans le droit des mineurs ?

Nous sommes complètement désespérés. Mon fils ne s'est absolument pas rendu compte de la gravité des choses.

Merci de votre réponse la plus rapide possible.

Par **frog**, le **26/05/2008** à **18:24**

[citation]1. Un mineur de 15 ans peut-il être auditionné seul ?[/citation]

Oui.

[citation]2. Il a reconnu avoir mis la vidéo en ligne mais a indiqué que ce n'était pas lui qui avait filmé. Il a cependant refusé de donner les noms des autres personnes qui étaient impliquées dans cette affaire.[/citation]

Le manque de coopération et l'entrave volontaire de l'enquête n'arrangent pas vraiment son cas. Dans la mesure où l'identification se fera d'une manière ou d'une autre (c'est juste une question de temps), couvrir ses petits copains n'est pas la meilleure chose à faire. Et une fois l'enquête bouclée, il sera trop tard d'avouer ou de feindre la coopération. Il serait donc sans doute avisé et positif pour la suite des événements de se présenter à la gendarmerie et d'apporter les éclaircissements qui s'imposent, de façon à ce que chacun doive assumer ses propres faits et gestes.

[citation]Il nie également que c'est lui qui a porté le coup, le gendarme lui ayant indiqué qu'une personne l'aurait reconnu.[/citation]

Ce sera la parole de l'un contre la parole de l'autre. Reste à voir qui sera plus crédible : Une victime agressée gratuitement ou un mis en cause qui visiblement est impliqué et qui refuse d'assumer et de jouer la carte de l'honnêteté ?

[citation]Mais, la gendarmerie n'a pas pu nous montrer la vidéo car il nous a indiqué que celle-ci avait été supprimée du site. Dois-je exiger de voir cette vidéo ?[/citation]

Si c'est votre fils qui s'est chargé de mettre cette vidéo en ligne pourquoi ne pas la lui demander à lui ?

Par **JEANC**, le **26/05/2008** à **20:35**

Bonsoir,

C'est clair que sur ce coup, votre fiston n'a pas agi très intelligemment ! Et il n'est jamais conseillé de "couvrir"...même si en donnant un nom, on a l'impression de faire un peu de "délation" ! Après, reste à déterminer ce que l'on veut !

Une chose est certaine, mieux vaut faire profil bas...avouer ce qui a été fait sans chercher à fuir ses responsabilités ! En bref, ASSUMER ses bêtises.

Moyennant quoi, cette affaire ne semble pas être non plus l'affaire du siècle ! Qu'y avait-il sur cette vidéo ? Il est évident que ces procédés d'happy slapping doivent cesser et que votre fils mérite un bon rappel à la loi et une punition...mais il ne faut pas dramatiser non plus !

Le fait d'avoir été entendu et de se rendre compte que l'on n'agit pas n'importe comment et en toute impunité dans la société devrait le faire réfléchir ! Mais , il n'a que ...15 ans ! Je pense que tout se terminera "bien"..si vous sentiez que cela ne se passait pas comme vous l'espérez, vous pouvez saisir un avocat...Pas nécessaire d'être spécialiste des "mineurs" pour vous défendre dans ce cas. Tenez moi au courant si besoin.

Dans quelle région ou ville résidez-vous ?

Cordialement

Par **Patricia_old**, le **27/05/2008** à **09:50**

Merci beaucoup pour vos réponses et de la rapidité avec laquelle vous l'avez fait.

C'est la première fois que j'ai à faire avec la justice et j'avoue être complètement paniquée.

En ce qui concerne la vidéo, j'ai évidemment demandé à mon fils de me la montrer mais tous les protagonistes dans cette affaire, pris de peur, l'ont supprimée. Je pense que maintenant seule la gendarmerie a un moyen de la récupérer mais je n'ai pas eu de confirmation de leur part.

Enfin, merci pour vos conseils.

Nous allons bien voir comment les choses évoluent.

Nous habitons dans la région bordelaise (Médoc).

Par **geraldine**, le **24/06/2008** à **10:40**

>Bonjour,

Je suis journaliste pour le magazine Zone Interdite et je m'intéresse aux nouvelles technologies qui permettent aux ados de diffuser des images.

Cette histoire d'happy slapping m'intéresse.

Pourriez vous entrer en contact avec moi?

Je suis joignable au 01 41 92 59 13.

Mon nom est Géraldine Levasseur.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ma demande.

Bien à vous,

GL.